

ART.29 LOI ENERGIE ET CLIMAT
Rapport 2023

Prise en compte de
l'investissement durable par
Portzamparc

Sommaire

| | |
|---|-----------|
| I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'Energie et au climat..... | 4 |
| A. Démarche générale de l'entité..... | 4 |
| 1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité | 4 |
| 2. Focus Gestion sous Mandat..... | 6 |
| 3. Focus Conseil en investissement – Mise en œuvre des préférences ESG dans le conseil en investissement | 7 |
| 4. Focus activité de marchés de capitaux..... | 8 |
| 5. Focus Analyse Financière et prise en compte de la performance extra-financière dans les objectifs de cours..... | 8 |
| 1.2.1 Développer le niveau de conscience et prise en compte de l'importance de ces problématiques | 12 |
| 1.2.2 Argumenter sur l'engagement du Groupe BNPP et présenter les convictions de Portzamparc. | 13 |
| B. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité..... | 14 |
| 1. Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration | 14 |
| 2. Gouvernance ESG..... | 16 |
| 3. Les critères RSE dans la politique et les pratiques de rémunération | 16 |
| C. Informations sur la stratégie d'engagement..... | 18 |
| 1. La Stratégie D'engagement De Bnp Paribas Asset Management..... | 18 |
|  1.1. Intégration ESG..... | 18 |
| Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement. | 18 |
|  1.2. Vote, dialogue et engagement | 18 |
|  1.4. Une vision prospective : | 19 |
| 2. La gestion des droits de vote | 19 |
| E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles..... | 19 |

| | |
|---|----|
| F. Informations sur la stratégie d’alignement avec les accords de Paris..... | 20 |
| G. Informations sur la stratégie d’alignement sur la biodiversité | 20 |
| H. Démarche de prise en compte de l’ESG dans la gestion des risques | 21 |
| I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)..... | 22 |
| II. Informations issues des dispositions de l’article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019 | 23 |
| J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité..... | 23 |
| K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique | 24 |
| Tableau 1 : | 25 |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés..... | 25 |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux | 34 |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers..... | 35 |
| L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité..... | 48 |
| M. Politique d’engagement..... | 52 |
| N. Référence aux normes internationales | 52 |

L’article 29 de la loi énergie-climat (via l’article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit pour leur activité de gestion sous mandat de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d’investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par Portzamparc BNP Paribas, a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l’année (civile) 2023.

I. Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'Énergie et au climat

A. Démarche générale de l'entité

1. Présentation résumée de la démarche générale de l'entité

Portzamparc, filiale de BNP Paribas, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas, et s'aligne sur sa recherche extra-financière pour ses critères d'investissement.

BNP Paribas est la première banque française et la 7ème banque mondiale au classement 2022 des 100 sociétés les plus durables attribuées par le magazine canadien Corporate Knights*.

Top French Bank dans le classement international d'Equileap sur l'égalité des sexes.

Meilleure banque pour la finance durable en 2022 pour Euromoney, Progression Net Zéro** de l'année pour EMEA pour Environmental Finance.

BNP Paribas figure parmi les institutions financières leaders dans les notations extra financières (CSA de Standard & Poo's, ESG profil de Moody's ESG solutions, ESG Rating de MSCI)

BNP PARIBAS est la seule parmi les 33 premières banques mondiales à avoir exclu le financement des spécialistes du gaz de schiste et la première banque signataire du Pacte Carbone

Source : Banking on Climate Change

**Corporate Knights est une entreprise de média et de recherche basée au Canada axée sur la promotion de l'économie durable*

***Cette distinction reconnaît l'accompagnement de nos métiers pour soutenir nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone.*

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Depuis, plus d'une décennie, BNP Paribas a intégré des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementales (RSE) de BNP Paribas est fondée sur une analyse poussée de ses enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à travers une matrice de matérialité élaborée en concertation avec ses parties prenantes, adossée sur un cadre scientifique de référence. La raison d'être de BNP Paribas prend en compte de manière centrale ces enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Cette stratégie lui a permis d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

BNP Paribas a inscrit le passage à l'échelle de la finance durable et la RSE comme l'un des trois piliers de son plan stratégique GTS 2025.

Conscient de la nécessité d'intégrer sa stratégie RSE à son modèle d'affaires afin d'atteindre les objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance, ambitieux qu'il s'est fixés, le Groupe a lancé en 2022 son plan 2025 intitulé GTS (*Growth, Technology, Sustainability*).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :



- 1) L'alignement des portefeuilles du Groupe avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective en 2050 par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES);
- 2) L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (*Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition*);
- 3) Le renforcement de la culture ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage

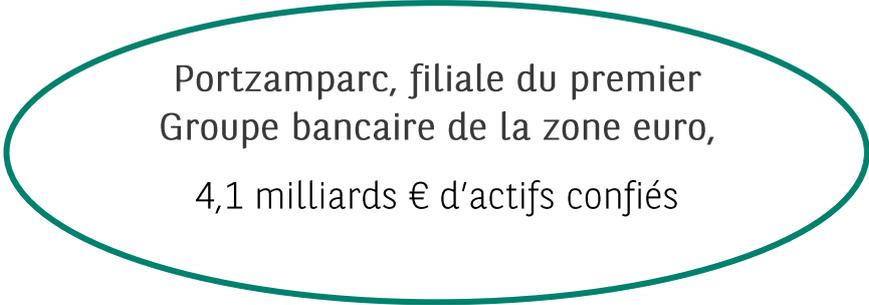
adaptés, le suivi du développement des normes de place, et par une gouvernance renforcée, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.

2. Focus Gestion sous Mandat

*Pour prendre des décisions rigoureuses, l'expertise Portzamparc s'appuie sur une sélection rigoureuse de valeurs, basée sur la confrontation des trois analyses : **Quantitative (GPS), Fondamentale et Technique.***

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, Portzamparc procède systématiquement à une analyse des critères ESG (selon la classification des trèfles décrite sur notre site : [Critères ESG | Portzamparc](#)) des instruments financiers en complément de l'analyse financière traditionnelle. Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer le comportement, la stratégie de développement et la performance des entreprises afin de favoriser le développement durable.

En effet, les entreprises qui intègrent la préservation de l'environnement, les enjeux sociaux et de diversité ainsi que l'amélioration de la gouvernance sont généralement les plus innovantes et les plus dynamiques de leur secteur d'activité.



Portzamparc, filiale du premier
Groupe bancaire de la zone euro,
4,1 milliards € d'actifs confiés

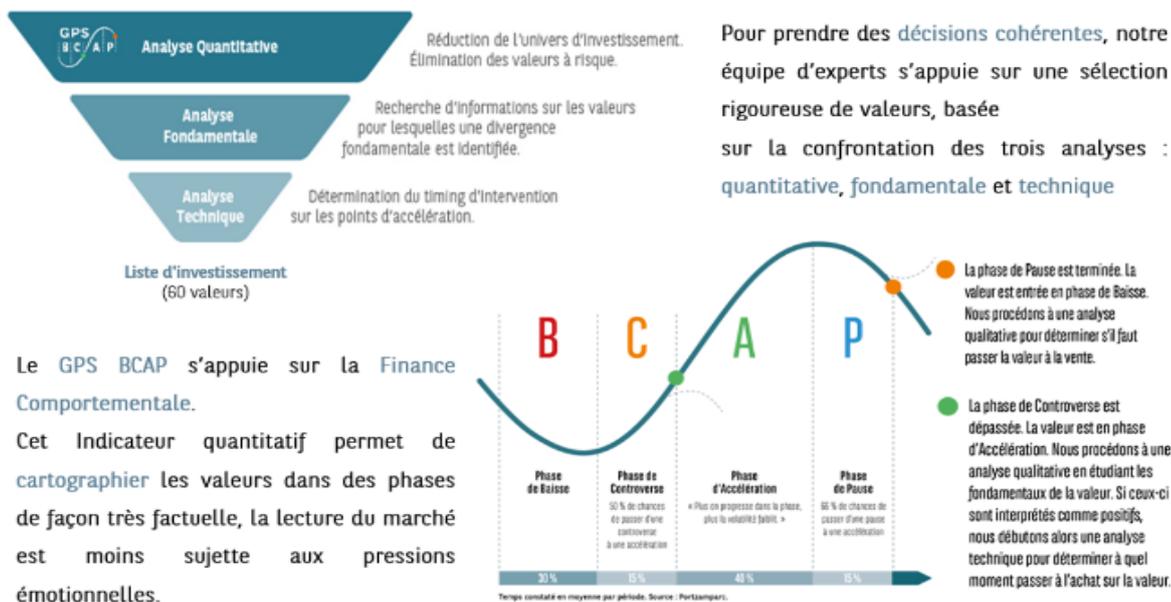
NOTRE CONVICTION

Les critères ESG renforcent l'analyse financière et c'est pourquoi ils sont systématiquement analysés par la gestion de Portzamparc et le Comité d'investissement

Ils permettent de détecter les entreprises prenant trop de risques selon ces critères et pouvant être pénalisées par des accidents de parcours (risques industriel, commercial, réputationnel...).

LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

L'expertise Portzamparc s'appuie sur une sélection rigoureuse de valeurs, basée sur la confrontation des trois analyses : **Quantitative (GPS), Fondamentale et Technique**



Information mise à disposition des souscripteurs de mandats de gestion :

Portzamparc met à disposition de ses clients, sur son site internet, l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des conseils en investissement, de la gestion sous mandat et de la politique de rémunération. ([Informations réglementaires | Portzamparc](#))

Au 31/12/2023, Portzamparc gère 735 M d'euros d'encours sous mandat CIF/PEA

10% des encours sont des fonds ISR

(Dont 9,4% Article 8 et 0,6% Article 9 SFDR)

3. Focus Conseil en investissement – Mise en œuvre des préférences ESG dans le conseil en investissement

Portzamparc fournit du conseil en investissement aux clients souhaitant inclure les critères ESG dans leur politique d'investissement. Pour cela, Portzamparc, utilise une notation interne appelée méthodologie Trèfles pour évaluer et comparer le niveau de durabilité des produits d'investissement avec ou sans caractéristiques de durabilité affichées.

Cette méthodologie propriétaire est déployée dans l'univers d'investissement recommandé. Le score est déterminé sur une échelle de 0 à 10 qui permet à Portzamparc d'identifier autant que possible les risques de durabilité et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Cette notation permet également à Portzamparc en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation, dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

4. Focus activité de marchés de capitaux

En 2023, Portzamparc a réalisé au titre de son activité de conseil aux entreprises en matière de structure de capital cinq opérations de levée de fonds sur les marchés financiers qui avaient toutes une forte composante ESG :

- 2 introductions en bourse de sociétés en tant que coordinateur global associé :
 - 11,5M€ pour OSMOSUN, une Greentech spécialisée dans les eaux, en juillet 2023.
 - 17,9M€ pour FLORENTEISE société spécialisée dans le Terreau bas carbone, en avril 2023.
- 3 augmentations de capital :
 - THERANEXUS, société de biotechnologie : Portzamparc intervient en tant que Coordinateur Global Unique pour une augmentation en Primary ABB de 45.1% du capital, en juillet 2023.
 - Okwind, société spécialisée dans les Energies renouvelables : Portzamparc intervient en tant que Coordinateur Global associé pour une augmentation de capital en Secondary ABB de 9 M€, en avril 2023.
 - HRS, société proposant des solutions clés en main de station de ravitaillement en Hydrogène : Portzamparc intervient en tant que Coordinateur Global associé pour une augmentation de capital en Secondary ABB de 20 M€, en février 2023

5. Focus Analyse Financière et prise en compte de la performance extra-financière dans les objectifs de cours

Portzamparc, dans une volonté de prise en compte des enjeux ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), a entrepris plusieurs initiatives tout au long de ces dernières années pour intégrer ces éléments dans la réalisation des analyses financières :

- 2018 : Dialogue avec investisseurs et émetteurs pour définir l'apport de la recherche sell-side sur les thématiques ESG.
- 2019 : Premier broker français à intégrer des éléments extra-financiers dans les documents d'IPO, systématisé depuis.
- 2020 : Transformation du séminaire sectoriel Énergie en un séminaire Impact Investing.
- 2020 : Mise à disposition d'une grille d'indicateurs ESG pour les sociétés suivies.
- mars 2022 : Intégration des grilles ESG en annexe des rapports.
- juin 2022 : Prise en compte de la performance extra-financière dans les objectifs de cours.

Ainsi, Portzamparc inclut désormais une prime ou décote ESG dans les valorisations obtenues par ses méthodes de valorisation multicritère.

Un biais possible dans l'analyse, lié à la taille des sociétés et aux obligations de reporting, pourrait pénaliser les plus petites entreprises, notamment sur Euronext Growth où les obligations de

reporting sont limitées, et qui peuvent de ce fait être pénalisées par un manque de communication en la matière plutôt que par une performance réellement mitigée.

Calcul de la notation ESG :

- 37 indicateurs dont 36 contribuent à la notation :
 - 6 sur l'environnement
 - 14 sur le social
 - 17 sur la gouvernance
- Chaque thématique E, S, G est notée sur 100.
- La notation globale est une moyenne des trois, avec importance équivalente, sauf pour certains secteurs où l'environnement est sous-pondéré.
- L'absence d'un indicateur impacte négativement la note, sauf si jugé non applicable.

La notation est actualisée au moins une fois par an, post-publication des rapports annuels.

Répartitions des notations ESG sur l'ensemble des valeurs analysées et Impact au niveau des valorisation au 25 juin 2024.

| Notation Portzamparc | <35% | 35-45% | 45-65% | 65-75% | >75% |
|--------------------------------------|------|--------|--------|--------|------|
| Impact sur l'objectif de cours | -10% | -5% | 0% | +5% | +10% |
| Répartition actuelle du coverage PZP | 9% | 11% | 61% | 11% | 7% |

UNE STRATEGIE NECESSITANT UNE TRANSFORMATION DE GRANDE AMPLEUR

La mise en œuvre effective d'une stratégie ambitieuse nécessite une gouvernance adaptée et une transformation de l'entreprise à tous les niveaux. BNP Paribas a ainsi continué de renforcer sa gouvernance, notamment à travers les réunions du Comité Stratégique de la Finance Durable présidé par l'Administrateur Directeur Général du Groupe, la structuration de la filière RSE et la création du NEST (Network of Experts in Sustainability Transitions). Le NEST fédère un réseau de 700 collaborateurs experts de la transition énergétique, l'économie circulaire, la biodiversité, les droits humains ou encore l'inclusion sociale. Ils mettent en commun leur savoir au service de la transition des clients du Groupe et du partage d'expertise avec les collaborateurs.

1. Description des ressources financières, humaines et techniques dédiées

1.1 Un modèle intégré

BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous [les métiers du Groupe](#), et renforce sa performance dans tous les environnements. Ainsi Portzamparc bénéficie et s'appuie sur l'ensemble des métiers et fonctions du groupe pour assurer ses engagements et son expertise en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

1.1.1 La Fonction RSE Groupe

La Direction RSE s'appuie sur un réseau créé en 2012, qui œuvre dans les pôles, métiers, réseaux d'agences, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Au total, plus de 220 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance durable dans les activités de BNP Paribas. Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, constitué en 2021, est composé de plus de 100 banquiers 100 % dédiés, au sein d'un réseau de 160 personnes (objectif de 250 en 2025) rassemblant plusieurs expertises et des spécialistes du financement de la transition énergétique, dont la mission est d'accompagner les entreprises clientes dans leur décarbonation.

1.1.2 BNP Paribas Asset Management

La prise en compte de l'investissement durable et des enjeux liés à l'ESG évolue rapidement, et il est essentiel que les collaborateurs se tiennent à jour pour atteindre leurs objectifs.

L'éducation en matière de durabilité est un levier de s'assurer que les collaborateurs possèdent les connaissances les plus récentes sur ces questions.

Ainsi BNP Paribas Asset Management, en 2022, a formalisé une approche de l'éducation à la durabilité en élaborant une stratégie dédiée et en lançant l'Académie de la durabilité @AM.

Cela s'est traduit par la création de six parcours de formation différents élaborés en fonction du niveau de connaissances sur la durabilité dont ont besoin les collaborateurs dans leurs différents métiers.

Les points saillants de ces formations en 2022 permettent d'atteindre le niveau de compétences et de connaissances nécessaire à la maîtrise des sujets environnementaux et sociaux, pour aider à la réalisation de la stratégie long terme du pôle.

A ce titre, 470 employés ont reçu une certification externe de financement durable comme la certification AMF Durable, le certificat FCA en ESG Investing ou le certificat en climat et investissement.

Sur les 470 collaborateurs titulaires de certifications externes, 17 collaborateurs ont réalisé un programme de certification développé par le Groupe BNP Paribas avec l'Institute for Sustainable Leadership (CISL) de l'Université de Cambridge.



1.1.3 Portzamparc s'appuie sur les lignes directrices de la RSE groupe, des compétences de BNPP AM en matière de gestion d'actifs durable et sur sa méthodologie interne de notation de durabilité des instruments financiers (Cf 1.2.2) pour renforcer son expertise et guider ses choix dans les décisions d'investissement au sein des mandats. **18%** du total d'effectifs consacrent une partie de leur activité à l'analyse de titres ESG, à l'intégration de la durabilité dans les mandats, à la mise en place et au suivi de la notation de durabilité ou encore à la diffusion de ces thématiques au sein du métier.

Deux personnes disposent d'une formation certifiante sur l'ESG parmi les équipes dédiées à la gestion sous mandat :

- 1 au CFA ESG - Obtenue
- 1 au SFAF ESG - Obtenue

Portzamparc s'appuie sur les différentes entités du Groupe telles que Wealth Management pour la sélection des instruments financiers et sa notation interne de durabilité, BNP PAM pour son expertise dans le domaine ESG, Cardif sa filiale assurance ou encore CIB pour la conception de produits structurés.

1.2 Actions menées en vue d'un renforcement des capacités interne de l'entité

BNP Paribas a lancé à l'automne 2022 la Sustainability Academy afin de sensibiliser et former ses 190 000 collaborateurs aux enjeux de la transition écologique et renforcer leurs compétences dans ce domaine. La Sustainability Academy permet à chacun, quel que soit son pays, son entité ou son métier, de développer une véritable culture et une solide maîtrise de la finance durable. Elle apporte des réponses à toutes les questions concernant les engagements et les actions du Groupe. Elle permet ainsi d'être mieux armé face aux questions et attentes des clients. Co-construite avec les différents métiers du Groupe, elle donne accès à un ensemble de ressources sélectionnées autour du développement et de la finance durable (parcours de formation, articles, vidéos, interviews, fiches pratiques, actualités, modules d'accompagnement pour managers, etc.). Celles-ci permettent aux collaborateurs de connaître les fondamentaux des enjeux environnementaux et sociaux de la finance durable. Les cinq domaines d'actions prioritaires pour le Groupe (l'économie circulaire, la transition vers la neutralité carbone, la conservation de la biodiversité, l'inclusion sociale et le développement de l'épargne, de la finance et de l'investissement durables) sont expliqués en détail. La Sustainability Academy est organisée en quatre espaces différents :

- Un « socle commun » pour l'ensemble des collaborateurs : il explique les fondements, des définitions et la stratégie de l'Engagement du Groupe relatifs aux cinq domaines d'actions prioritaires cités précédemment ;
- Des contenus spécifiques pour les métiers et fonctions du Groupe avec des formations spécialisées ;
- Un ensemble d'outils à travers le module « Mobilisez votre équipe » mis à disposition des managers pour leur permettre d'engager et de renforcer l'implication de leurs équipes autour des enjeux de la finance durable ;
- Un espace dédié pour préparer l'avenir visant les populations spécifiques « Talents » et membres des Comités Exécutifs des métiers et fonctions

En complément des actions ci-dessus engagées au niveau du groupe, Portzamparc, a pour ambition de développer les compétences des collaborateurs. Les objectifs pédagogiques développés sur la thématique de l'Engagement responsable ont permis aux *Conseillers et Gérants* de :

- Développer le niveau de conscience et de prise en compte de l'importance de ces problématiques
- Argumenter sur l'engagement du Groupe BNPP et présenter les convictions de Portzamparc
- Monter en compétence sur la prise en compte des préférences ESG des clients
- Assurer le conseil aux clients intéressés par l'ESG et faire évoluer l'offre de la gestion sous mandat

Ces formations sont mises à disposition sur les plateformes d'échange internes sous différents formats (E-Learning ...) et accessibles sur Apps et ordinateur. L'ensemble des collaborateurs de Banque Privée est informé de la mise à disposition de nouvelles informations sur les plateformes afin de pouvoir assurer une formation continue sur ces sujets.



1.2.1 Développer le niveau de conscience et prise en compte de l'importance de ces problématiques

En complément du Hub de l'engagement créé par le groupe, un accès unique regroupant différents items été mise à disposition des conseillers :

- Les fondamentaux pour tous : les enjeux durables, les concepts autour de l'ESG (ODD, ESG, RSE, ISR ...), le zéro carbone, les engagements du groupe ...
- Les notions à approfondir : formation autour de la durabilité, de l'investissement durable, de l'économie circulaire, de la notation interne de durabilité ...
- Prendre la parole : comprendre les enjeux, les convictions, la réglementation

1.2.2 Argumenter sur l'engagement du Groupe BNPP et présenter les convictions de Portzamparc

Le groupe BNP Paribas :

- Dispense depuis des années une formation sur l'investissement durable. Cette formation, qui accueille 20 participants maximum, est animée par les experts de Wealth Management.
- Crée des supports qui présentent les engagements de BNP Paribas, sous format de vidéo et de E Learning
- A mis en place une équipe d'utilisateurs, pour proposer des vidéos mensuelles afin de répondre aux questions les plus posées par les banquiers privés. Les scripts sont écrits et portés dans les vidéos par des banquiers eux-mêmes et les experts Métier.

1.2.3 Monter en compétence ses collaborateurs sur la prise en compte des préférences ESG des clients

Portzamparc a accompagné le lancement du nouveau questionnaire de recueil des préférences en matière de durabilité avec des webinars, vidéos collaborateurs et clients, des formations et ateliers animés par des experts. Un kit d'insertion a été mise à disposition des conseillers pour que ces derniers retrouvent l'ensemble des éléments de formations et de compréhension et de posture pour accompagner les clients dans cette transformation.

De plus, Portzamparc a décidé de mettre à la disposition de tous les collaborateurs du métier, une formation Cambridge en ligne inédite « Sustainable Essentials for Business » dispensée par des experts de l'Institute Sustainable Leadership de l'université de Cambridge. Cet établissement est le leader mondial en matière de développement durable.

La réalisation des 6 modules en anglais composés de E-learning, vidéos, test ... donne lieu à une certification. D'une durée totale d'environ 6H, cette formation permet de découvrir les enjeux globaux, les tendances et les évolutions à venir en matière de durabilité, mais également les réponses apportées par les entreprises.

Enfin, Portzamparc a décidé de déployer la fresque du climat pour toutes ses équipes en commençant par le COMEX, et a formé 100% des collaborateurs en 2023.

1.2.4 Assurer le bon conseil aux clients intéressés

En complément des éléments marketing et techniques descriptifs des offres financières, Portzamparc met à disposition du client des documents et des vidéos de sensibilisation sur la durabilité ou de formations spécifiques. Par exemple,

- Les fonds de Portzamparc : les 4 fonds de la gamme Portzamparc Gestion prennent en compte les critères extra financiers, sont labellisés ISR, et classés Article 8 SFDR (du règlement européen SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation), parce qu'ils « promeuvent des caractéristiques

environnementales ou sociales ». Les reportings intègrent la démarche ISR, et permettent aux conseillers et gérants de Portzamparc d'expliquer la démarche et les enjeux à leurs clients.

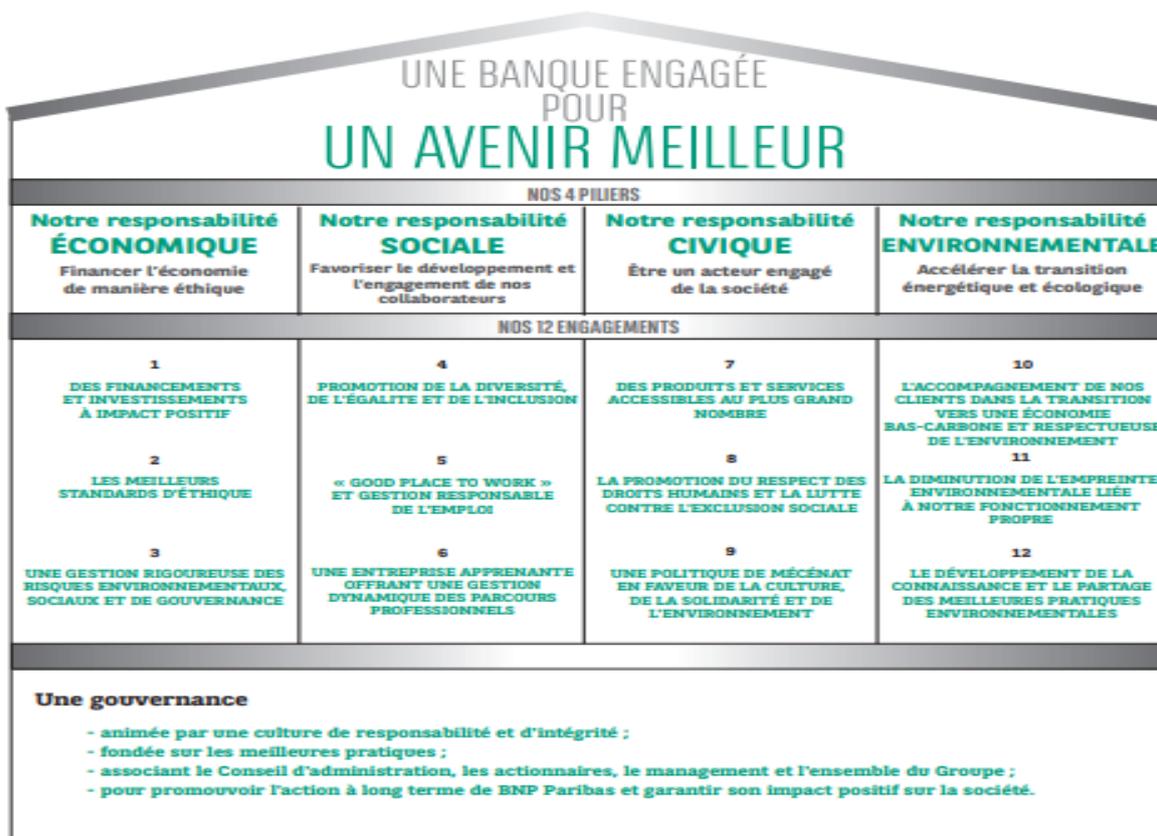
- Lettre d'investissement durable
- Des Webconférences sur le durable.
- Une tribune intitulée « Comment se frayer un chemin dans les dédales de l'ESG ? »

Enfin, des podcast et vidéos pédagogiques d'experts présentant l'argumentation des experts Portzamparc sur des thèmes liés à l'investissement responsable, sont mis à disposition des clients. (« *Comment construire son portefeuille durable ?* », « *Horizon Durable : prendre en compte la problématique environnementale et faire avancer les consciences sur l'investissement responsable en mettant en lumière des entreprises et des personnes engagées* » ...).

B. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

1. Connaissances, compétences et expériences des instances de gouvernance. Intégration des critères ESG dans le règlement interne du conseil d'administration

En ligne avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, la politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de quatre piliers et de 12 engagements qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque. Cette stratégie, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (Growth, Technology, Sustainability) 2025, dont les enjeux de durabilité sont un des trois piliers : Sustainability. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, réseaux, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau de la Banque.



Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction Générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de BNP Paribas. En particulier, l'un de ses comités, le CGEN (Comité de gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE) est particulièrement chargé du suivi de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable. De plus, le CCIRC (Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité) a pour mission, entre autres, l'examen de la stratégie globale en matière de risques, y compris ESG. Il suit également des indicateurs ESG liés au Risk Appetite Statement du Groupe, c'est-à-dire sa tolérance aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa stratégie. À ce titre, le Conseil est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. En 2022, il a abordé à 25 reprises les sujets ESG, dont les sujets climatiques, et ses membres ont bénéficié d'une formation dédiée à la finance durable. Depuis 2021, trois Comités Finance Durable de haut niveau œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité :

- Le Comité Stratégique, sous la direction de l'Administrateur Directeur Général, s'est réuni sept fois en 2022, et a notamment statué sur les engagements du Groupe en matière d'alignement des portefeuilles de crédit (production d'électricité, pétrole et gaz, automobile) et sur sa participation aux coalitions zéro émission nette (NZBA, NZAOA, NZAMI¹). Il a également considéré les impacts et la mise en œuvre de

¹ NZBA : Net-Zero Banking Alliance, NZAOA : Net-Zero Asset Owner Alliance, NZAMI : Net-Zero Asset Manager Alliance.

nouvelles réglementations relatives à la finance durable (SFDR, MIFID, IDD²) et analysé les attentes de la Banque Centrale Européenne en matière de risques climatiques et environnementaux ;

- Le Comité Infrastructure, sous la direction du COO³ du Groupe, s'est réuni mensuellement afin de suivre le déploiement des process et reportings liés à la finance durable, aussi bien au niveau méthodologique et normatif qu'opérationnel ;
- Le Comité Regulatory, présidé par le Groupe General Counsel⁴ et par le Directeur de l'Engagement d'entreprise, s'est réuni trois fois en 2022 afin d'informer ses membres sur les principaux textes réglementaires en préparation (Taxonomie européenne, devoir de vigilance, CSRD⁵)

2. Gouvernance ESG

La politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de quatre piliers et 12 engagements conformes aux Objectifs de Développement Durable des Nations Unies. Cette stratégie vise à participer à la construction d'un monde plus durable tout en assurant la stabilité et la performance du groupe.

Le Conseil d'administration de la banque veille à la mise en œuvre de cette politique, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux.

Plusieurs comités, tels que le CGEN et le CCIRC, suivent les progrès de la banque dans la mise en œuvre de sa stratégie RSE et de sa gestion des risques ESG. Depuis 2021, trois Comités Finance Durable de haut niveau œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux dans la stratégie du groupe et de chaque entité. Ils se concentrent sur le déploiement des processus et reportings liés à la finance durable, la conformité réglementaire et l'analyse des impacts de nouvelles réglementations.

3. Les critères RSE dans la politique et les pratiques de rémunération

La politique de rémunération du Groupe est cohérente avec la politique de gestion des risques et en particulier, elle vise à s'assurer que les rémunérations variables des acteurs des marchés financiers et des conseillers financiers n'encouragent pas la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers.

Par ailleurs, les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Pour les membres de comités exécutifs, une composante RSE (incluant des critères climatiques et environnementaux) est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15% du montant global attribué. Parmi ces 15% :

² SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation ; MIFID : Markets in Financial Instruments Directive ; IDD : Insurance Distribution

³ COO : Chief Operating Officer ou Directeur des opérations.

⁴ Directeur juridique du Groupe.

⁵ CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

- 5% sont évalués par le Conseil d'administration sur des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- 5% sont évalués par le marché via le positionnement de BNP Paribas dans les meilleurs classements du secteur bancaire par les agences de notation extra-financières FTSE, SAM and VE
- 5% sont alignés avec les objectifs RSE du tableau de bord RSE du Groupe (utilisé dans le plan de rétention moyen terme des collaborateurs clés du Groupe, cf. ci-après), et en particulier :
 - o Bilan d'émission de gaz à effet de serre en teqCO2 par ETP (bâtiments et déplacements professionnels) (objectif 2025 : 1.85 teq CO2/ETP)
 - o Montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone (objectif 2025 : €200bn)
 - o Montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine (objectif 2025 : €4bn)

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10% de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'un plan de rétention à 3 ans attribué par le Groupe et appelé "Group Sustainability and Incentive Scheme" : plus de 8,400 collaborateurs clés du Groupe ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2022 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les senior management positions du Groupe, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20% du montant attribué est soumis à l'atteinte d'objectifs de performance RSE (mêmes objectifs climatiques et environnementaux que ceux décrits pour les dirigeants exécutifs).

En complément, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour BNPP Paribas SA en juin 2022 (pour la période 2022-2024). Cet accord inclut de nouveaux critères RSE :

- Un critère environnemental sur la réduction annuelle d'émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels);
- Un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help⁶).

Le montant maximum par collaborateur lié à ces critères a augmenté significativement par rapport au précédent accord (€300 vs €125 dans l'accord précédent).

Au niveau de Portzamparc la politique de rémunération vise à promouvoir un comportement professionnel conforme aux normes définies dans le Code de conduite du Groupe. Ce Code présente les règles et les exigences

⁶ Dans le cadre de son engagement social, BNP Paribas a signé en septembre 2018 un accord monde avec la fédération internationale UNI Global Union portant sur les droits fondamentaux au travail, avec la mise en place d'un socle social mondial. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas s'est engagée à accorder à l'ensemble de ses collaborateurs 1 million d'heures solidaires rémunérées à horizon 2020, soit un équivalent d'un peu plus d'une demi-journée d'heures solidaires payés par collaborateur et par an.

du Groupe BNP Paribas pour soutenir ses aspirations à contribuer à un développement mondial responsable et durable et à avoir un impact positif sur la société au sens large. Cette implication repose sur trois piliers, (i) promouvoir le respect des droits de l'homme, (ii) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, et (iii) agir de manière responsable dans la représentation publique.

Au sein de Portzamparc, la part variable des rémunérations individuelles de tous les collaborateurs prend en compte le respect du Code de conduite du Groupe, aux côtés d'autres critères.

Pour en savoir plus : [Code de conduite BNPP](#)

C. Informations sur la stratégie d'engagement

1. La Stratégie D'engagement De Bnp Paribas Asset Management

Portzamparc s'appuie sur l'expertise **Environnementale, Sociale et de Gouvernance (ESG)** de son métier de gestion d'actifs BNP Asset Management. En effet, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNPP AM (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding SA et ses filiales⁷) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux **Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG)** dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

Pour BNPP AM l'investissement responsable et durable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration des pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de son influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels BNP PAM investit.



1.1. Intégration ESG

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement.



1.2. Vote, dialogue et engagement

Trois outils sont utilisés – le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics – pour encourager les entreprises à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets liés au développement durable, et encourager les décideurs publics à légiférer en faveur d'un développement durable et équitable. Promouvoir les bons standards environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

⁷ Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code du Commerce français.

Les progrès réalisés par de nombreuses entreprises, sont disponibles dans le rapport annuel : [BNPP_AM_SustainabilityReport2022_EN.pdf](#)



1.3. Conduite responsable des entreprises et exclusions sectorielles

BNP PAM attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'Homme et de droits du travail, qu'elles protègent l'environnement et qu'elles proposent des garde-fous contre la corruption partout où elles sont présentes, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies. BNP Pam discute avec les entreprises des enjeux pour lesquels leurs performances ne sont pas à la hauteur et exclue les plus mauvais élèves. De plus, BNP PAM dispose également de plusieurs politiques sectorielles qui établissent les règles d'investissement dans des secteurs particuliers et influencent ses exigences en matière de sélection des titres et ses interventions auprès des entreprises.

La politique de Conduite Responsable des Entreprises de BNPP AM et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse : [Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)



1.4. Une vision prospective :

La vision de BNP PAM est que dans un monde meilleur, les modèles économiques doivent contribuer à une transition énergétique efficace, être plus durables sur le plan environnemental et plus équitables et inclusifs (nos « 3E »), conditions préalables essentielles qui sont au cœur de nos démarches en matière de durabilité. BNP PAM est également convaincu que les investisseurs institutionnels, et notamment les gérants et les propriétaires d'actifs, ont la possibilité, voire l'obligation, de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et de l'Accord de Paris

2. La gestion des droits de vote

Dans le cadre de sa gestion sous mandat, Portzamparc ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats. En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), Portzamparc s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et leur met à disposition un outil pour exercer en propre leurs droits de vote à distance (service VOTACCESS).

E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles

Dans le contexte actuel où les aspects environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités pour leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, 6 objectifs environnementaux ont été listés par l'Union Européenne, 2 sont rentrés en application en 2022, les 4 restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

1. Part des encours concernant les activités en conformité avec la taxonomie Européenne.

Portzamparc, filiale de BNP Paribas Banque Privée, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas, et s'aligne sur sa recherche extra-financière pour ses critères d'investissement.

BNP Paribas fournit la part des encours éligibles à la taxonomie communément nommé GAR (Green Asset Ratio). Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (cad les actifs durables) par rapport au total des actifs détenus.

Cette part s'établit au 31/12/2023 à 28,06 %.

2. Parts des encours en gestion sous mandat de Portzamparc dans des entreprises dans des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles : 8.42%

F. Informations sur la stratégie d'alignement avec les accords de Paris

L'Accord de Paris sur le climat en décembre 2015, vise à maintenir la hausse de la température mondiale de ce siècle bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport des niveaux préindustriels. BNP Paribas s'est engagée à aligner progressivement ses encours sur les objectifs de l'Accord de Paris et à poursuivre ses efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

Cette ambition a été formalisée et renforcée par la décision du Groupe de rejoindre les alliances Net Zéro (NZBA, NZAOA, NZAMI) de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).

En tant que membre des alliances Net-Zero, BNP Paribas s'est ainsi engagée à aligner ses portefeuilles de crédits et d'investissements sur les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, en fixant des objectifs sectoriels intermédiaires au plus tard en 2030.

Portzamparc n'a pas de stratégie propre d'alignement avec les accords de Paris. Elle s'appuie sur celles des assets managers.

Portzamparc étudie la faisabilité et la pertinence d'établir sa propre stratégie d'alignement. Elle rendra compte dans ses prochaines publications de son positionnement.

G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

En 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques, qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- Les changements d'usage des terres et de la mer
- L'exploitation directe de certains organismes
- Le changement climatique
- Les pollutions
- Les espèces invasives

Pour en savoir plus sur la position de BNP Paribas « BNP Paribas et la préservation de la biodiversité » : [position_biodiversite_2021.pdf \(bnpparibas.com\)](#)

Portzamparc n'a pas de stratégie propre d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Elle s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP PAM publiée en mai 2021 : [1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601 \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com/1351022A-C646-4F2B-A414-E1C775433601)

Pour en savoir plus sur l'empreinte biodiversité de BNP PAM : [60B8656F-6A6F-4A35-9244-A997DCCB59FD \(bnpparibas-am.com\)](https://www.bnpparibas-am.com/60B8656F-6A6F-4A35-9244-A997DCCB59FD)

Portzamparc étudie la faisabilité et la pertinence d'établir sa propre stratégie d'alignement. Elle informera dans ses prochaines publications de son positionnement.

H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

Les entités du groupe sont en première ligne de défense pour la gestion de leurs risques, y compris ceux relatifs aux facteurs climatiques et environnementaux. Les fonctions de contrôles sont quant à elles responsables d'organiser et de superviser le dispositif de gestion des risques de la banque. La fonction RISK en particulier est en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de gestion des risques en ce qui concerne les catégories de risques qui sont sous sa responsabilité, y compris ceux liés à des facteurs ESG.

Le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques et environnementaux sont des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. Pour s'assurer que ces facteurs de risques sont bien pris en compte dans la stratégie du groupe, une gouvernance sur la finance durable a été mise en place en 2021. Elle comporte entre autres le programme ESG MARM (Methodologies, Analyses & Risk Management) qui a pour but d'intégrer les attentes des superviseurs et des régulateurs pour la gestion des facteurs de risques ESG. Ce programme est sous la responsabilité conjointe du Directeur des Risques et du Directeur de l'Engagement d'Entreprise.

Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.

BNP Paribas S.A, en tant qu'acteur des marchés financiers, prend en compte au mieux les risques de durabilité via l'évaluation régulière du rendement-risque lors de la sélection de produits d'investissements au sein des mandats.

Au travers de l'application de ses politiques sectorielles pour les produits d'investissement manufacturés par BNP Paribas S.A. et ses filiales, Portzamparc prend en compte les risques de durabilité au travers de l'évaluation régulière du rendement-risque de chacun de ses produits.

En ce qui concerne les produits d'investissement manufacturés par d'autres gestionnaires d'actifs ou producteurs, l'information sur leurs politiques sectorielles est recueillie et prise en considération au moyen de notre méthodologie propriétaire Trèfles qui est expliquée ci-dessous.

La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs de produits d'investissement de plusieurs façons : une diminution du revenu, une augmentation des coûts, une dépréciation ou un dommage de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital, ou des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement peut donc entraîner une modification de la stratégie d'investissement du portefeuille, par exemple en excluant certains émetteurs.

L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits d'investissement est à prévoir, notamment en raison du changement climatique.

En outre, Portzamparc utilise une notation interne au groupe BNP Paribas appelée méthodologie Trèfles pour évaluer et comparer le niveau de durabilité des produits d'investissement avec ou sans caractéristiques de durabilité affichées.

Cette méthodologie propriétaire est déployée dans l'univers d'investissement recommandé. Le score est déterminé sur une échelle de 0 à 10 qui permet à Portzamparc d'identifier autant que possible les risques de durabilité et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Cette notation permet à Portzamparc en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation, dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Plus d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur notre site web ([demarche-responsable | Portzamparc](#))

Toutefois, les produits d'investissement présentant un risque élevé de durabilité peuvent être investis au sein des mandats s'ils répondent aux autres objectifs d'investissement, au profil de l'investisseur, à ses préférences en matière de durabilité ou aux besoins de diversification.

Pour l'ensemble de son offre de produits et services, durables ou non, la gestion sous mandat de Portzamparc s'appuie sur la notation de durabilité pour sélectionner les produits au sein de son univers de sélection avec une méthodologie interne, ainsi que sur leurs caractéristiques ESG au sens de MIFID et IDD.

La gestion sous mandat de Portzamparc intègre explicitement cette évaluation des risques dans son processus d'analyse de produits, à côté de l'évaluation standard du couple rendement- risque financier.

Les risques induits par les facteurs individuels (changement climatique, biodiversité), font partie des prochaines étapes de prise en compte dans les décisions d'investissements de la gestion sous mandat.

I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)

BNP Paribas a publié sur son site internet la liste des mandats de gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) :

ISR Croissance PEA, ISR Croissance, ISR Équilibré, ISR Défensif, Prudent Classique ISR, Équilibré Classique ISR, Offensif PEA Classique ISR*.

L'ensemble de l'information relative à ces mandats est disponible sur le site internet mabanqueprivée.bnpparibas : [Informations en matière de durabilité | BNP Paribas Banque Privée \(mabanqueprivée.bnpparibas\)](https://mabanqueprivée.bnpparibas)

Portzamparc étudie la faisabilité de développer un mandat de gestion artic.8. Parmi les produits financiers disponibles à la commercialisation chez Portzamparc, 4 sont ceux de sa filiale, Portzamparc Gestion :

- *Portzamparc PME ISR (Part C)*
- *Portzamparc Europe PME ISR (Part C)*
- *Portzamparc Entrepreneurs ISR (Part C)*
- *Portzamparc Opportunités ISR (Part C)*

* Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée ne disposent pas du label français ISR

II. Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du parlement européen et du conseil du 27 novembre 2019

J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ce rapport est établi pour Portzamparc dans le cadre de son activité de la gestion sous mandat.

Portzamparc considère les principaux impacts négatifs (ou principales incidences négatives) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette publication consolide la publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité des investissements dans le cadre de la gestion sous mandat.

Cette publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du 1 janvier au 31 décembre 2022.

Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les Normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Son objectif est d'évaluer les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements qui effectuent des investissements financiers comme c'est le cas pour Portzamparc pour son activité de gestion sous mandat.

Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation.

Elles nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.)

ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Le marché des données durables/liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données PAI qui est un nouveau domaine.

En outre, des données limitées sont encore communiquées à ce jour par les émetteurs, en raison du manque de maturité du marché et du calendrier des règlements de l'Union Européenne.

Les règlements définissant ces données et leur publication ont des dates de mise en œuvre très récentes (novembre 2022 pour l'obligation pour les producteurs de produits financiers de fournir aux distributeurs des informations sur les caractéristiques durables de leurs produits) ou encore à venir (à partir de janvier 2024 pour la CSRD Corporate Sustainability Reporting Directive, la directive obligeant les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance).

Portzamparc a donc estimé en 2022 que ce manque de maturité sur le marché ne permettait pas de prendre directement en compte les PAI quantitatifs dans les décisions d'investissement de gestion discrétionnaire.

Toutefois, comme il est expliqué ci-dessous dans la section intitulée « Description des politiques visant à identifier et à prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité », une politique d'examen qualitatif des principaux effets négatifs a été mise en place dans les activités de gestion discrétionnaire du portefeuille.

L'ambition en 2023 du Groupe BNP Paribas et de Portzamparc, est de pouvoir s'appuyer sur des données quantitatives plus complètes afin d'initier une prise en compte accrue des PAI quantitatifs dans les décisions d'investissement de la gestion sous mandat, en tenant compte des contraintes des portefeuilles existants.

Portzamparc, filiale de BNP Paribas Banque Privée, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas et s'aligne sur ses mesures prises ou prévues ainsi que les cibles définies dans le cadre de sa stratégie d'exclusion des émetteurs soumis à exclusion conformément aux critères de durabilité définis dans sa politique d'engagement.

K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

Tableau 1 :

Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Élément de mesure | Incidences [année n] | Explication ¹ | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|-------------------|----------------------|--------------------------|--|
|---|-------------------|----------------------|--------------------------|--|

INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

| | | | | | | |
|-----------------------------------|---------------------|------------------------------|-----------------------|-----------|---|--|
| Émissions de gaz à effet de serre | 1. Émissions de GES | Émissions de GES de niveau 1 | 26645.492 tonnes CO2e | 34867.203 | Couverture 98.18% Estimé 26.06% Rapporté 73.94% | <p>En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique Pétrole et Gaz et exclut les sociétés qui ne respectent pas ces critères⁵.</p> <p>En complément, en ce qui concerne les sociétés minières et la production d'électricité, BNP Paribas a renforcé sa politique en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion conformément à la politique de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique entrainera une réduction progressive de l'exposition aux combustibles fossiles.</p> <p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie</p> |
| | | Émissions de GES de niveau 2 | 9875.182 tonnes CO2e | 10945.723 | Couverture 98.18% Estimé 26.06% Rapporté 73.94% | |
| | | Émissions de GES de niveau 3 | 346669.7 tonnes CO2e | 219918.8 | Couverture 97.52% Estimé 50.39% Rapporté 49.61% | |
| | | Émissions totales de GES | 380084.75 tonnes CO2e | 270799.56 | Couverture 97.46% Estimé 50.82% Rapporté 49.18% | |

| | | | | | | |
|--|--|---|---------------------------------------|-----------|---|---|
| | | | | | | <p>qualitative trèfle utilisée dans la gestion sous mandat⁶ :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie⁷ de notation ESG de BNP Paribas Asset Management - Pour les fonds externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG <p>Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p> |
| | 2. Empreinte carbone | Empreinte carbone | 622.4058 tonnes CO2e / EUR M invested | 526.55334 | Couverture 97.46% Estimé 50.82% Rapporté 49.18% | |
| | 3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements | 1235.1108 tonnes CO2e / EUR M revenue | 1173.4302 | Couverture 97.51% Estimé 50.81% Rapporté 49.19% | |

| | | | | | | |
|--|--|---|--|---|---|--|
| | res des investissements | | | | | |
| | 4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles | 7.264058 % | 8.42 % | Couverture 97.28% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| | 5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable | Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du | Consommation : 52.74362 % Production: 1.4753772 % | Consumption: 61.16 % Production: 41.48 % | Couverture 95.3% Estimé 0% Rapporté 100% Couverture 98.49% Estimé 0% Rapporté 100% | |

| | | | | | | |
|----|--|--|--|---|---|--|
| | | total des sources d'énergie | | | | |
| 6. | Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique | Total: 0.4725997 GWh / EUR M revenue Secteur A: 0.00043417228 GWh / EUR M revenue Secteur B: 0.03123647 GWh / EUR M revenue Secteur C: 0.30999148 GWh / EUR M revenue Secteur D: 0.11372926 GWh / EUR M revenue Secteur E: 0.001301066 GWh / EUR M | Total: 0.68322754 Secteur A: 0.6905418 Secteur B: 0.71787584 Secteur C: 0.5974741 Secteur D: 4.2844934 Secteur E: 2.3136616 Secteur F: 0.20476477 Secteur G: 0.15211476 Secteur H: 1.4938565 Secteur L: 0.27274185 | Couverture 98.97% Estimé 28.38% Rapporté 71.62% Couverture 98.32% Estimé 15.96% Rapporté 84.04% Couverture 99.07% Estimé 30.2% Rapporté 69.8% Couverture 99.03% Estimé 27.32% Rapporté 72.68% Couverture 98.92% Estimé 30.16% Rapporté 69.84% Couverture 98.04% Estimé 28.4% Rapporté 71.6% Couverture 99.26% Estimé 35.72% Rapporté 64.28% Couverture 99.35% Estimé 28.2% Rapporté 71.8% Couverture 90.14% | |

| | | | | | | |
|--------------|---|---|---|--------|--|--|
| | | | revenue Secteur F: 0.0059974426 GWh / EUR M revenue Secteur G: 0.0013662223 GWh / EUR M revenue Secteur H: 0.00812819 GWh / EUR M revenue Secteur L: 0.0009621848 GWh / EUR M revenue | | Estimé 23.09% Rapporté 76.91% Couverture 96.41% Estimé 31.84% Rapporté 68.16% | |
| Biodiversité | 7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones | 4.1537457 % | 3.84 % | Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette | |

| | | | | | | |
|---------|---|---|------------------------------------|--------------|--|---|
| | sur le plan de la biodiversité | sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones | | | PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. | |
| Eau | 8. Rejets dans l'eau | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée | 0.001166114 tonne / EUR M invested | 0.0029656203 | Couverture 21.16% Estimé 79.56% Rapporté 20.44% | Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG. |
| Déchets | 9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, | 2.9264748 tonne / EUR M invested | 54.773132 | Couverture 97.46% Estimé 57% Rapporté 43% | Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable. |

| | | | | | | |
|--|--|---------------------|--|--|--|--|
| | | en moyenne pondérée | | | | |
|--|--|---------------------|--|--|--|--|

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidences 2023 | Incidences 2022 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|--|---|-----------------|-----------------|---|--|
| Les questions sociales et de personnel | 10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | 12.288322 % | 6.15 % | Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. | <p>En 2022, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNPP AM</p> <p>En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes</p> |

| | | | | | | |
|--|---|---|------------------|--------|---|--|
| | 11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations | 0.065695 81 % | 0.29 % | Couverture 98.24% Estimé 0% Rapporté 100% | de l'UNGC et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales |
| | 12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires | 9.932586 % | 7.98 % | Couverture 61.69% Estimé 0% Rapporté 100% | Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat : - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP |

| | | | | | | |
|--|--|--|-----------|---------|---|--|
| | | des investissements | | | | Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG. Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable. |
| | 13. Mixité au sein des organes de gouvernance | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres | 40.5268 % | 40.37 % | Couverture 98.46% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| | 14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées | 0 % | 0 % | Couverture 98.33% Estimé 0% Rapporté 100% | La politique de BNP Paribas exclut les sociétés émettrices impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées |

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidences 2023 | Incidences 2022 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|---|---|------------------|--|---|
| Environnement | 15. Intensité de GES | Intensité de GES des pays d'investissement | 7.5447674 tonnes CO2e / EUR M GDP | 290.1756 | Couverture 96.55% Estimé 100% Rapporté 0% | <p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG. <p>Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p> |
| Social | 16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre) | Relatif: 3.6635704 % Absolument: 4 - | Relative: 4.34 % | Couverture 100% Estimé 0% Rapporté 100% Couverture 100% Estimé | <p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management basée sur plusieurs indicateurs liés aux violations sociales dont : le travail, la protection sociale, la lutte contre la corruption, la vie démocratique et la sécurité. - Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas |

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|------------------|---|
| | | absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national | | | 0% Rapporté 100% | <p>évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.</p> <p>Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p> |
|--|--|--|--|--|------------------|---|

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | | Élément de mesure | Incidences année 2022 /2023 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
|---|---|--|-----------------------------|---|--|
| Combustibles fossiles | 17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers | Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés | N/A : non applicable | N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers | |

| | | | | |
|------------------------|---|--|----------------------|---|
| | | pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles | | |
| Efficacité énergétique | 18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique | N/A : non applicable | N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers |

Tableau 2 : Indicateurs climatiques, et autres indicateurs liés à l'environnement, supplémentaires

| INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT | | | | | | |
|--|---|-------------------|-----------------|-----------------|-------------------|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (qualitatif ou quantitatif) | Élément de mesure | Incidences 2023 | Incidences 2022 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Décharge | 2. Émissions | Tonnes | 0.346318 | NC | Couverture 16.42% | En 2022, BNP Paribas a appliqué |

| | | | | | | |
|---------------------------------|---|---|--|---------|---|---|
| | de polluants atmosphériques | d'équivalents CO2 de polluants atmosphériques, par million d'euros investi, en moyenne pondérée | 9 tonne / EUR M invested | | Estimé 90.99% Rapporté 9.01% | une notation de 0 trèfles sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. |
| Décharge | 4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris | 38.27 % | 41.35 % | Couverture 100% Estimé 0% Rapporté 100% | Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNPP AM |
| Eau, déchets et autres matières | 6. Utilisation et recyclage de l'eau | 1. Quantité moyenne d'eau consommée par les sociétés bénéficiaires d'investissements (en mètres cubes), par million d'euros de chiffre d'affaires 2. Pourcentage moyen pondéré d'eau recyclée et réutilisée par les sociétés bénéficiaires | 1: 795.9992 m³ / EUR M invested 2: 0.14 % | NC | 1: Couverture 52.47% Estimé 0% Rapporté 100% 2: Couverture 1.74% Estimé 0% Rapporté 100% | En juin 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion selon la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management. Cette politique entraînera une réduction progressive de l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes du Conseil des gouverneurs et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales. |

| | | | | | | |
|---------------------------------|---|---|----------------------|----|--|--|
| | | d'investissements | | | | |
| Eau, déchets et autres matières | 7. Investissements dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de gestion de l'eau | 8.83 % | NC | Couverture 98.87% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Eau, déchets et autres matières | 8. Exposition à des zones de stress hydrique élevé | Part d'investissement dans des sociétés implantées dans des zones de stress hydrique élevé et n'appliquant pas de politique de gestion de l'eau | 0.53 % | NC | Couverture 90.9% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Eau, déchets et autres matières | 9. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques | Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006 | 0.02 % | NC | Couverture 99.52% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Eau, déchets et autres | 13. Ratio de déchets non recyclés | Tonnes de rejets non recyclés produits par les | 1.9042 tonne / EUR M | NC | Couverture 64.32% Estimé 6.8% Rapporté 93.2% | |

| matières | | sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investis, en moyenne pondérée | invested | | | |
|---------------------------------|-------------------|---|----------|-----------|---|--|
| Eau, déchets et autres matières | 15. Déforestation | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de lutte contre la déforestation | 61.68 % | NC | Couverture 98.36% Estimé 0% Rapporté 100% | |

INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

| INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION | | | | | | |
|---|---|---|---------------------|-----------------|---|--|
| Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité | Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité (qualitatif ou quantitatif) | Élément de mesure | Incidences 2023 | Incidences 2022 | Explication | Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante |
| Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés | | | | | | |
| Questions sociales et de personnel | 1. Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail | Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail | 0.92 % | 2.93 % | Couverture 98.56% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Questions sociales et de | 2. Taux d'accidents | Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en | 3.0665774 number of | NC | Couverture 80.6% Estimé 0% | |

| | | | | | | |
|------------------------------------|--|---|---|----|---|--|
| personnel | | moyenne pondérée | accidents per million hours worked | | Rapporté 100% | |
| Questions sociales et de personnel | 3. Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies | Nombre de jours de travail perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée | 23852.73 number of working days lost per year | NC | Couverture 56.68% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Questions sociales et de personnel | 4. Absence de code de conduite pour les fournisseurs | Part d'investissement dans des sociétés sans code de conduite pour les fournisseurs (lutte contre les conditions de travail dangereuses, le travail précaire, le travail des enfants et le travail forcé) | 0.75 % | NC | Couverture 98.77% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Questions sociales et de personnel | 5. Absence de mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | Part d'investissement dans des sociétés sans mécanisme de traitement des différends ou des plaintes concernant les questions de personnel | 0.08 % | NC | Couverture 98.68% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Questions | 6. Protection | | 0.43 % | NC | Couverture 98.47% | |

| | | | | | | |
|------------------------------------|------------------------------------|--|---|----|--|--|
| sociales et de personnel | insuffisante des lanceurs d'alerte | Part d'investissement dans des entités qui n'ont pas défini de politique de protection des lanceurs d'alerte | | | Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Questions sociales et de personnel | 7. Cas de discrimination | 1. Nombre de cas de discrimination dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée 2. Nombre de cas de discrimination ayant donné lieu à une sanction dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée | 1: 0.13546327 number of incidents 2: 0.01837957 number of incidents leading to sanctions | NC | 1: Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. 2: Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. | |
| Questions sociales et de personnel | 8. Ratio de rémunération excessif | Ratio moyen, pour les sociétés concernées, de la rémunération annuelle totale de la personne la mieux rémunérée et de la rémunération annuelle totale médiane calculée | 187.7396 | NC | Couverture 52.02% Estimé 0% Rapporté 100% | |

| | | | | | | |
|-------------------|---|--|--------------|----|--|--|
| | | sur l'ensemble des salariés (hormis cette personne) | | | | |
| Droits de l'homme | 9. Absence de politique en matière de droits de l'homme | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme | 3 % | NC | Couverture 98.99% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Droits de l'homme | 10. Manque de diligence raisonnable | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une procédure de diligence raisonnable permettant d'identifier, de prévenir, d'atténuer et de traiter les incidences négatives sur les droits de l'homme | 8.42 % | NC | Couverture 90.88% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Droits de l'homme | 11. Absence de processus et de mesures de prévention de la traite des êtres humains | Part d'investissements dans des sociétés qui n'ont pas de politique de lutte contre la traite des êtres humains | 10.37 % | NC | Couverture 98.68% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Droits de l'homme | 14. Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de | Nombre de problèmes et d'incidents graves recensés en matière de droits de l'homme en lien avec les sociétés bénéficiaires des investissements, sur base d'une moyenne pondérée | 0.0054712007 | NC | Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont | |

| | | | | | | |
|---|---|---|-------------------------------|----|--|--|
| | droits de l'homme | | | | ensuite examinées par nos analystes. | |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | 15. Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption conforme à la convention des Nations unies contre la corruption | 1.34 % | NC | Couverture 98.98% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | 16. Insuffisance des mesures prises pour remédier au non-respect de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | Part d'investissement dans des sociétés qui présentent des lacunes avérées quant à l'adoption de mesures pour remédier au non-respect de procédures et de normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption | 0 number of cases | NC | Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. | |
| Lutte contre la corruption et les actes de corruption | 17. Nombre de condamnations et montant des amendes pour infraction à la législation | Nombre de condamnations, et montant des amendes infligées, pour des infractions à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption commises par les sociétés bénéficiaires des investissements | 1: 2 2: 4753.7 million EUR | NC | 1: Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. | |

| | | | | | | |
|------------------------------------|--|--|-------------|----|--|--|
| | sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption | | | | 2: Couverture 96.9% Clarity AI exploite des modèles de traitement du langage naturel (NLP) pour identifier les violations de cette PAI. Toutes les controverses considérées comme une violation potentielle par les modèles NLP sont ensuite examinées par nos analystes. | |
| Questions sociales et de personnel | 18. Score moyen en matière d'inégalités de revenus | Répartition des revenus et inégalités économiques entre les participants à une économie donnée (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) | 0.634179 | NC | Couverture 95.99% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Questions sociales et de personnel | 19. Score moyen en matière de liberté d'expression | Score mesurant le degré auquel les organisations politiques et les organisations de la société civile peuvent exercer librement leurs activités (y compris un indicateur quantitatif, expliqué dans la colonne prévue à cet effet) | 0.018200103 | NC | Couverture 99.97% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Droits de l'homme | 20. Performance moyenne en matière de droits de | Performance moyenne, en matière de droits de l'homme, des pays d'investissement, mesurée à l'aide d'un | 0.044858668 | NC | Couverture 99.35% Estimé 0% Rapporté 100% | |

| | | | | | | |
|-------------|---|--|-------------|----|---|--|
| | l'homme | indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | | | | |
| Gouvernance | 21. Score moyen en matière de corruption | Niveau perçu de corruption dans le secteur public, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 0.019594664 | NC | Couverture 99.97% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Gouvernance | 22. Pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | Investissements dans des pays et territoires figurant sur la liste de l'UE des pays et territoires non coopératifs à des fins fiscales | 4.5 | NC | Couverture 100% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Gouvernance | 23. Score moyen en matière de stabilité politique | Probabilité que le régime actuel soit renversé par la force, mesurée à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 0.005270061 | NC | Couverture 99.97% Estimé 0% Rapporté 100% | |
| Gouvernance | 24. Score moyen en matière d'état de droit | Niveau de corruption, de non-respect des droits fondamentaux et de déficiences de la justice civile et pénale, mesuré à l'aide d'un indicateur quantitatif expliqué dans la colonne prévue à cet effet | 0.019294763 | NC | Couverture 99.97% Estimé 0% Rapporté 100% | |

¹ Les fourchettes suivantes sont utilisées pour la couverture et les taux des données déclarées : Faible : 0-50% / Moyen : > 50-75% / Élevé: > 75%

² Critères d'exclusion du pétrole non conventionnel et du gaz:

- BNP Paribas exclut les entreprises impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les lois et réglementations locales applicables ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- BNP Paribas exclut les entreprises pour lesquelles les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs revenus.
- BNP Paribas exclut les sociétés pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les principes suivants :
 - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et des l'ONU
 - Les entreprises qui ont recourt au travail des enfants et au travail forcé tel que défini dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
 - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et divulguer ou fournir leurs antécédents en matière de santé et de sécurité au niveau de l'entreprise.

³ Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants sont exclues :

- développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction du charbon thermique (nouvelles mines ou expansion de mines existantes)
- tirent plus de 10% de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique
- produire plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- n'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Production d'électricité : BNPP Asset Management exclut tous les groupes électrogènes qui répondent à l'un des critères suivants :

- d'accroître la capacité opérationnelle de production d'électricité au charbon dans leur portefeuille énergétique
- avoir une intensité de carbone supérieure à la moyenne mondiale 2017 de 491 gCO₂/kWh.

Cette exclusion sera encore renforcée suite à la trajectoire conforme à Paris pour le secteur telle que déterminée par le scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE).

Cela signifie que l'intensité carbone des générateurs d'énergie devra tomber à 327 gCO₂/kWh d'ici 2025, sinon ils seront exclus de nos portefeuilles d'investissement.

⁴ Veuillez consulter la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management

⁵ Quoi de neuf en 2023 :

- BNP Paribas exclut les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, d'un seuil précédent de 30%

- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités d 'exploration et de production de la région Arctique

- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles qui développent activement des infrastructures connexes en Amazonie

Les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires sont exclues.

Par exception, les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, c'est-à-dire qu'elles sont admissibles à des investissements assujettis à un examen régulier, si elles ont des engagements climatiques crédibles et des plans de transition réalistes.

BNP Paribas Banque Privée fournit à ses clients des produits (titres et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gestionnaires externes à adopter les normes définies dans cette politique.

⁶ Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

⁷ Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

⁸ RTS : Regulatory Technical Standard : Normes techniques de réglementation issue du règlement 2019/2088

⁹ UNGC : United Nations Global Compact. UN Global Compact est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité. Sa mission est de générer un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes durables afin qu'elles fassent des affaires de manière responsable, en alignant leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes.

¹⁰ OCDE : Organisme de développement et de croissance économique. La mission de l'OCDE est de promouvoir les politiques qui améliorent le bien-être économique et social partout dans le monde.

L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

Portzamparc, filiale de BNP Paribas, respecte la politique d'engagement du Groupe BNP Paribas, et s'aligne sur sa recherche extra-financière pour ses critères d'investissement.

La mission du groupe BNP Paribas est de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant les clients selon des standards éthiques élevées. La politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe est l'une des composantes principales

de cette démarche. Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent ses défis en matière de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de BNP Paribas S.A.

En 2019, le groupe BNP Paribas a publié sa raison d'être ([Raison d'être : être au service des clients et du monde actuel \(group.bnpparibas\)](#)), un texte préparé par le Comité exécutif de BNP Paribas, basé sur trois textes issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Il s'agit notamment des Convictions partagées (Mission et Vision), du Code de conduite et du Manifeste de l'Engagement.

De plus, le groupe BNP Paribas s'est engagé depuis de nombreuses années en s'imposant des obligations supplémentaires dans plusieurs secteurs sensibles.

En effet, dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de neutralité carbone en 2050, le Groupe BNP Paribas a prioritairement développé, depuis 2011 :

- des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnel (pour une liste actualisée des politiques, voir le lien : [Politiques de financement et d'investissement – BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#) ;
- une liste de produits et activités exclus ([Publications - BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](#)) tels que le tabac, les filets dérivants, production de fibres d'amiante, produits contenant des BPC (biphényles polychlorés) ou commerce de toute espèce régie par la convention CITES (Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et qui ne seraient pas autorisés ;
- conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, le Groupe participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et des Principes pour une banque responsable (PRB).

Informations sur la politique de BNP Paribas SA concernant la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour la gestion sous mandat (Gestion de portefeuille Article 4.1a, 4.2, 4.5a du règlement SFDR).

Les principales incidences négatives en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas SA et ses filiales prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas SA prend en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuille par l'approche détaillée ci-après.

L'approche de BNP Paribas SA sur les principales incidences négatives repose sur un ensemble de sources et d'analyses de données extra-financières

- a. **Les politiques sectorielles du groupe BNP Paribas** : elles permettent au groupe BNP Paribas d'encadrer ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activité les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises, et elles sont développées en coopération avec des experts indépendants (se référer aux [politiques sectorielles](#) de BNP Paribas). Sur chaque secteur, BNP Paribas SA prend en compte un ensemble d'exigences obligatoires de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries lorsqu'elles existent.
- b. **L'analyse ESG⁸ de BNP Paribas Asset Management** : Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas SA s'appuie sur les informations, les sources et les politiques de BNP Paribas Asset Management s'appliquant spécifiquement à la durabilité. En ce qui concerne le processus de sélection des émetteurs, les piliers de la [Global Sustainability Strategy](#) développée par BNP Paribas Asset Management permettent de déployer une classification des émetteurs basée sur divers facteurs de durabilité :
 - **L'évaluation ESG basée sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données** ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :
 - **Fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG ;
 - **Recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs ;
 - **Institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations unies, Banque mondiale, Agence internationale de l'énergie, Organisation mondiale de la santé.
 - **La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.
 - **Le code de conduite responsable des entreprises ([Responsible Business Conduct Policy](#))** permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires. Il favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des principes [du Pacte mondial des Nations unies](#).

⁸ Environnement, Social et Gouvernance

- La perspective prospective (« *forward looking* ») ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition énergétique, l'environnement et l'égalité.

Sur la base de l'ensemble des données du groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas SA est en mesure de :

- Exclure ou sélectionner les émetteurs (actions et obligations) ;
- Dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux «préférences de durabilité» définies par la réglementation MiFID II⁹ ;
- Noter les actions et les obligations selon la Notation Trèfles développée par Wealth Management. Plus d'informations sur cette méthodologie sont disponibles sur notre [site web](#).

c. Analyse des sociétés de gestion et des fonds et ETF recommandés¹⁰

c.1. Méthodologie d'évaluation interne des gestionnaires d'actifs

BNP Paribas SA collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire dédié :

- **fonds** : questions globales couvrant six domaines, soit au niveau de la société de gestion ou du fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques durables, et l'impact ;
- **ETF** : questions couvrant les six domaines mentionnés ci-dessus ;
- **fonds d'investissement alternatifs ouverts** : questions couvrant sept domaines.

BNP Paribas SA examine le pourcentage d'univers disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces travaux permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

BNP Paribas SA s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG du produit financier (format *European ESG Template* défini par Findatex), c'est-à-dire :

⁹ Article 2(7) MIFID Delegated Regulation 2017/565

¹⁰ Exchange-Traded Funds ou "tracker"

- données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement) ;
- données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le règlement SFDR) ;
- données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PASI).

Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas SA est en mesure de :

- sélectionner les gestionnaires d'actifs, fonds et ETF;
- classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des préférences durables.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas SA ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés.

La déclaration de BNP Paribas sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sera publiée sur son site internet sur une base annuelle.

M. Politique d'engagement

Les informations relatives à la politique d'engagement de Portzamparc pour sa gestion sous mandat, sont décrites dans la partie D Stratégie d'engagement du rapport.

N. Référence aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas concernant les principaux impacts négatifs susmentionnés repose sur un certain nombre de normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment :

- les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs.
Les indices PAI 10 et 11 sont au moins partiellement pris en compte et traités par la politique d'investissement responsable de BNP Paribas Asset Management qui évalue les sociétés pour leur exposition à des violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations unies, via la méthodologie de notation trèfle de BNP Paribas.
- les conventions sur les armes controversées sont prises en compte pour examiner et traiter PAI 14.

La gestion sous mandat n'a pas encore identifié de scénario climatique prospectif précis dans son examen des PAI.

Le présent document est communiqué par Portzamparc, Société Anonyme française au capital de 5.033.368,08 Euros, Siège Social 1 BOULEVARD HAUSSMANN, 75009 PARIS- France, immatriculée au RCS Paris sous le numéro 399 223 437, agréée en France en tant que banque auprès de l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) et réglementée par l'Autorité des Marchés des Financiers (AMF).

Il vise à satisfaire aux exigences de publication en vertu de l'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) qui impose aux acteurs des marchés financiers de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement de leur activités de gestion sous mandat, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique.

Les données incluses dans ce document ne sont pas auditées et sont fournies selon des méthodologies internes au groupe BNP Paribas qui incluent des estimations et comportent des biais méthodologiques. Bien que ces données soient considérées comme fiables et exactes, Portzamparc SA n'est pas responsable de leur exactitude ou de leur exhaustivité.

Les analyses et opinions contenues dans le présent document sont fondées sur des exigences réglementaires, une méthodologie interne comportant des biais, des hypothèses subjectives, ainsi que des données chiffrées publiées par des tiers à une date donnée et dont la fiabilité peut être incertaine. L'analyse et les conclusions qui en découlent sont donc fournies telles que sans aucune garantie de Portzamparc SA quant à leur fiabilité, leur exhaustivité et leur exactitude. Elles peuvent être modifiées à tout moment sans préavis si Portzamparc SA le juge nécessaire. Portzamparc SA n'est pas tenue de mettre à jour ou de modifier les informations ou opinions contenues dans ce document, à moins que des modifications réglementaires obligatoires spécifiques ne soient publiées par la suite affectant la présente publication.

En recevant ce document, vous acceptez d'être lié par les limitations ci-dessus.

© Portzamparc (2024). Tous droits réservés.

CONTACT

PARIS

16 rue de Hanovre
75002 Paris
+33 (0)1 40 17 59 49

NANTES

13 rue de la Brasserie
44100 Nantes
+33 (0)1 40 17 59 49

LYON

10 rue de la République
69001 Lyon
+33 (0)4 72 10 40 00

MARSEILLE

579 avenue du Prado 1
13008 Marseille
+33 (0)4 91 77 00 74

www.portzamparc.fr

SUIVEZ-NOUS



